

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_019

Objet : Arrêté de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par la Médiathèque en date du 06 février 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver la totalité des places de stationnement afin de permettre l'organisation de la Soirée de la Lecture Mystère, Parking souterrain de la Maison de l'Industrialité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, le stationnement sur le parking souterrain de la Maison de l'Industrialité sera réservé à l'occasion de l'organisation de la Soirée de la Lecture Mystère du **Mardi 9 Avril 2024 à 17h00 au Jeudi 11 Avril 2024 à 12h00.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 06/02/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

